A remettre au secrétariat du centre avec le dossier

## Acceptation du règlement

Le fait d'inscrire un enfant dans un des temps d'accueils périscolaire et de loisirs de la commune de Sainte-Maxime implique l'acceptation du présent règlement.

Le présent règlement abroge et remplace toute disposition antérieure. Il s'applique à compter de la date de la signature.

Mr-Mme Responsable légal de l'enfant

A , Le / / <u>Signature</u> :